



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**PROCÈS-VERBAL
BUREAU DU 02 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en bureau, au Parc des Expositions à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Présents : M GASTO OUSTRIC ; A FRECHOU ; C VOUGNY ; P BRILLAUD ; JC DASQUE ; A BOUBEE ; L BRIOL ; E ROUEDE ; JC DURROUX ; J ADOUE ; JF CAZAUX ; YP BARRAU ; L WELTER

Excusés : G SIOUTAC ; C LAURENTIES-BARRERE ; L VIGNEAUX ; JM LOSEGO ; JY DUCLOS ; T POUZOL ; J FERRERE ; M de GAULEJAC ; MH FONTANNEAU ; E SUBRA

Absents : J LACROIX ; E MIQUEL

Est nommé secrétaire de séance : A FRECHOU

ORDRE DU JOUR

- ***Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023***
 - 1- Dégâts d'orages de mai à juin 2023 – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
 - 2- Associations – Subventions 2023
 - 3- Budget principal 2023 – Créances éteintes
 - 4- Budget principal 2023 – Créances éteintes
 - 5- Budget principal 2023 – Créances éteintes
 - 6- Rénovation de l'éclairage public – Tranche 1 : ZAC des Landes – Demande subvention fonds vert
 - 7- Acquisition et rénovation d'un bâtiment en copropriété sis 72 rue de la république à Saint-Gaudens – Relocalisation du Centre Social AZIMUT – Demande de subventions
 - 8- Aménagements et équipements de l'abattoir de Saint-Gaudens – Programmation 2023 (annule et remplace délibération n° 2023-29 en date du 16 mars 2023)
 - 9- Sauvegarde et rénovation de l'Hôtel de Lassus – Site Communautaire de Montréjeau – Demande de subventions (annule et remplace délibération n° 2023-04 en date du 16 février 2023)
 - 10- Étude de faisabilité de la mutualisation de la fonction archives, préprogramme portant sur la réalisation d'un bâtiment d'archives, définition des solutions techniques à l'archivage électronique – Demande de subventions
 - 11- Questions diverses
-

Après avoir constaté que le quorum est atteint (13 présents), la Présidente ouvre la séance à 17 h 35 et nomme Alain FRECHOU secrétaire de séance. Approuvé à l'unanimité.

Présents : 13 – Procurations : 0 – Votants : 13

**APPROBATION PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU BUREAU DU 16 MARS 2023**

Madame la PRÉSIDENTE demande s'il y a des observations sur le **procès-verbal du 15 juin 2023** : aucune observation.
Le procès-verbal de la séance **du 15 juin 2023** est adopté à l'unanimité.

POUR : 13
CONTRE : /
ABSTENTIONS : /
ADOPTÉ

1- Délibération n° 2023-183

**DÉGÂTS D'ORAGES DE MAI À JUIN 2023
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes les fortes précipitations à caractère orageux survenus durant les mois de mai et juin 2023 ont occasionné des dommages sur diverses voies d'intérêt communautaire. Les services du Département ont été informés de ces dégâts et du fait qu'il n'était pas possible d'intégrer les réparations dans les enveloppes de pool routier.

Après avoir constaté l'étendue des dégâts et réalisé les interventions les plus urgentes, le service voirie a procédé à un relevé précis des sections dégradées et a dressé un programme de réparations permettant de rétablir des conditions normales de circulation et la pérennité des chaussées et dépendances.

Le résultat de ces études nous conduit à programmer l'engagement de travaux sur des voies d'intérêt communautaire de 27 communes pour un montant total de 420 826,70 € HT.

Ainsi, dans le cadre d'un programme exceptionnel dégâts d'orages, il est proposé de solliciter l'intervention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une aide financière selon les mêmes conditions que celle du Pool Routier 2022-2024, c'est-à-dire avec le même taux de subvention. En appliquant le taux de subvention propre à chaque Commune, le montant total de l'aide attendue s'élève à 262 778,74€.

Les montants de travaux et les aides attendues sont présentés et détaillés dans les tableaux ci-dessous. Pour faciliter l'instruction de la demande par les services du Conseil Départemental, un tableau couvre le périmètre de compétence du secteur routier de Boulogne sur Gesse (secteur coteaux : Aurignac, Boulogne sur Gesse et L'Isle en Dodon) et l'autre celui du secteur routier de Saint-Gaudens (secteur plaine : Montréjeau et Saint-Gaudens).

Zone du secteur routier du CD31 de Boulogne sur Gesse		Montants des travaux H.T.	Subventions CD31	
Nom de la Commune et lieux des dégâts et travaux			taux %	montant
Secteur coteaux (Aurignac, Boulogne sur Gesse et L'Isle en Dodon)				
Travaux de remise en état en grave calcaire et tout-venant				
LATOUE	Diverses Voies	17 472,00 €	70,00%	12 230,40 €
PEGUILHAN	Diverses Voies	15 592,00 €	70,00%	10 914,40 €
CASSAGNABERE TOURNAS	Diverses Voies	8 196,00 €	70,00%	5 737,20 €
CHARLAS	VC du Garros	5 582,00 €	70,00%	3 907,40 €
SAINT-ANDRÉ	Impasse de Péríc	3 032,00 €	70,00%	2 122,40 €
Travaux de réfection et réparation de chaussée				
MOLAS	VC de Labatut (pont sur l'Arjo)	25 165,00 €	70,00%	17 615,50 €
LATOUE	VC du Village	6 975,00 €	70,00%	4 882,50 €
SAINT-LOUP EN COMMINGES	VC de Poupode	5 452,00 €	80,00%	4 361,60 €
PEGUILHAN	VC de Rive Gesse, VC de La Serre et VC de La Rivière	11 110,50 €	70,00%	7 777,35 €
MONTBERNARD	VC du Merillon	29 634,00 €	70,00%	20 743,80 €
MONTESQUIEU-GUITTAUT	VC de Salaneuve	9 418,00 €	70,00%	6 592,60 €
AULON	VC de Matalon et VC de Lapeyrère	7 320,00 €	68,75%	5 032,50 €
SAINT-LAURENT	VC de Magourat	4 500,00 €	68,75%	3 093,75 €
L'ISLE EN DODON	Diverses Voies	5 988,00 €	58,75%	3 517,95 €
SAINT-FERREOL	VC de Biguent	9 439,00 €	80,00%	7 551,20 €
MAUVEZIN	VC de La Poutche	7 186,00 €	80,00%	5 748,80 €
MONTANT H.T. PROGRAMME DEGATS D'ORAGES 2023			Total subventions	
Secteur coteaux :		172 061,50 €	121 829,35 €	

Zone du secteur routier du CD31 de Saint-Gaudens		Montants des travaux H.T.	Subventions CD31	
Nom de la Commune et lieux des dégâts et travaux			taux %	montant
Secteur plaine (Montréjeau et Saint-Gaudens)				
Travaux de réfection et réparation de chaussée				
SAINT-PLANCARD	VC du Pe de la Toue, VC de la Carrau, VC de la Soula et VC de Garabousta	30 600,00 €	70,00%	21 420,00 €
MIRAMONT DE COMMINGES	VC des lotissements des acacias et des rosiers et VC de la Pujolle	103 700,00 €	46,25%	47 961,25 €
POINTIS-INARD	VC du dot de Haoure et VC des Clotes	17 206,00 €	46,25%	7 957,78 €
MONTREJEAU	VC des champs	17 812,00 €	46,25%	8 238,05 €
LANDORTHE	VC de Lourment	6 710,00 €	51,25%	3 438,88 €
LIEOUX	VC de Pihourc	10 092,00 €	68,75%	6 938,25 €
CUGURON	Chemin de la Lande et VC du pied de la Boge	13 694,00 €	70,00%	9 585,80 €
LARCAN	VC de Pradous et VC de Sarrot	16 128,20 €	70,00%	11 289,74 €
SAUX POMAREDE	VC de Lespiteau et VC de la Laslanes	10 360,00 €	70,00%	7 252,00 €
RIEUCAZE	VC de dessus +VC de la fontaine	5 236,00 €	80,00%	4 188,80 €
CAZARIL-TAMBOURES	VC de la Borie + VC de la Croix	9 207,00 €	80,00%	7 365,60 €
PONLAT-TAILLEBOURG	VC de Goutil +VC de la Pichadère	8 020,00 €	66,25%	5 313,25 €
MONTANT H.T. PROGRAMME DEGATS D'ORAGES 2023			Total subvention	
Secteur plaine :		248 765,20 €	140 949,39 €	

MONTANT H.T. PROGRAMME DEGATS D'ORAGES 2023			Total subvention	
Communauté de Communes cœur & coteaux Comminges :		420 826,70 €	262 778,74 €	

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **D'ÉTABLIR** un dossier de demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental pour les travaux de réparation des dégâts occasionnés par les intempéries et les orages des mois de mai et juin 2023 sur plusieurs communes du territoire de la Communauté,
- **D'ARRÊTER** à 420 826,70€ HT le montant des travaux et à 262 778,74€ le montant total de la subvention attendue selon les détails figurant sur les tableaux ci-dessous,

- **DE SOLLICITER** le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une aide financière sur ces travaux au même taux de subvention que celui accordé au titre du Pool Routier,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
ADOPTÉ

2- Délibération n° 2023-184

ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS 2023

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges a été sollicitée par un certain nombre d'associations en vue de leur apporter un soutien financier dans le cadre de divers projets.

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le budget principal 2023 adopté en séance du 13 avril 2023,

Vu la décision modificative n°1 votée par délibération n° 2023-133 du 6 juillet 2023,

Vu les nouvelles demandes effectuées pour l'exercice 2023 et les dossiers réputés complets, il est proposé d'instruire les dossiers suivants :

ASSOCIATION	Subvention	Observations
OGEC SAINTE GERMAINE	822.80 €	Reversement du CEJ 2021, perçu en 2022
ATOUPS LOISIRS COMMINGES	9 526.00 €	Reversement du CEJ 2021, perçu en 2022
LA CHAPELLE SAINT JACQUES	2 500.00 €	Fête Trente et un

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les attributions de subventions de fonctionnement 2023 aux associations listées dans le tableau ci-dessus,
- **D'ACCEPTER** les versements aux associations des subventions relatives aux activités et opérations de 2023, sous réserve que leurs réalisations effectives soient attestées,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2023,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document technique, administratif et financier afférent à la présente décision.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
ADOPTÉ

3- Délibération n° 2023-185

**BUDGET PRINCIPAL 2023
DETTES EFFACÉES EN CRÉANCES ÉTEINTES**

Madame la Présidente donne lecture du rapport suivant :

Les services de la Trésorerie informent la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges des décisions prises par la commission de surendettement des particuliers. Ces décisions s'imposent aux débiteurs et aux créanciers déclarés à la date de décision.

Vu la délibération n°2022-158 du 7 juillet 2022 portant modification et mise à jour des délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Bureau et la Présidente,

Vu la décision de la commission de surendettement de la Haute-Garonne en date du 21 juin 2023,

Vu le courriel de la Trésorerie de St Gaudens en date du 21 juin 2023,

Il est demandé au Bureau Communautaire la constatation de produits irrécouvrables pour créances éteintes, de titres ou soldes de titres :

Exercice 2021 :

- Titre 3921: 22.50 €
- Titre 4162: 15.00€

Soit un montant total de **37.50€ euros** pour 2 pièces.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **DE CONSTATER** l'admission en non-valeur pour créances éteintes des titres ou soldes de pièces pour l'exercice susmentionné et selon la liste transmise par les services du Trésor Public,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2023 à l'article 6542.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
ADOPTÉ

4- Délibération n° 2023-186

**BUDGET PRINCIPAL 2023
DETTES EFFACÉES EN CRÉANCES ÉTEINTES**

Madame la Présidente donne lecture du rapport suivant :

Les services de la Trésorerie informent la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges des décisions prises par la commission de surendettement des particuliers. Ces décisions s'imposent aux débiteurs et aux créanciers déclarés à la date de décision.

Vu la délibération n°2022-158 du 7 juillet 2022 portant modification et mise à jour des délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Bureau et la Présidente,

Vu la décision de la commission de surendettement validée par le Tribunal de proximité de Belley (01306) en date du 9 novembre 2021,

Vu le courriel de la Trésorerie de St Gaudens en date du 25 août 2023,

Il est demandé au Bureau Communautaire la constatation de produits irrécouvrables pour créances éteintes, de titres ou soldes de titres :

Exercice 2016 :

- Titre 702400001078: 14.00 € (reste dû de 13.74€)

Exercice 2018 :

- Titre 1519 : 66.00 €

- Titre 2771 : 49.00 €

- Titre 3901 : 42.00 €

Soit un montant total de **170.74€ euros** pour 4 pièces.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **DE CONSTATER** l'admission en non-valeur pour créances éteintes des titres ou soldes de pièces pour l'exercice susmentionné et selon la liste transmise par les services du Trésor Public,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2023 à l'article 6542.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ADOPTÉ

5- Délibération n° 2023-187

**BUDGET PRINCIPAL 2023
DETTES EFFACÉES EN CRÉANCES ÉTEINTES**

Madame la Présidente donne lecture du rapport suivant :

Les services de la Trésorerie informent la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges des décisions prises par la commission de surendettement des particuliers. Ces décisions s'imposent aux débiteurs et aux créanciers déclarés à la date de décision.

Vu la délibération n°2022-158 du 7 juillet 2022 portant modification et mise à jour des délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Bureau et la Présidente,

Vu la décision de la commission de surendettement de la Haute-Garonne en date du 13 juillet 2023,

Vu le courriel de la Trésorerie de St Gaudens en date du 1^{er} septembre 2023,

Il est demandé au Bureau Communautaire la constatation de produits irrécouvrables pour créances éteintes, de titres ou soldes de titres :

Exercice 2017 :

- Titre 2203: 146.35 €

- Titre 4040 : 18.90 €

Exercice 2018 :

- Titre 252 : 18.90 €
- Titre 549 : 18.90 €

Soit un montant total de **203.05€ euros** pour 4 pièces.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **CONSTATER** l'admission en non-valeur pour créances éteintes des titres ou soldes de pièces pour l'exercice susmentionné et selon la liste transmise par les services du Trésor Public,
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2023 à l'article 6542.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ADOPTÉ

6- Délibération n° 2023-188

**RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRANCHE 1 : ZAC DES LANDES À ESTANCARBON
DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT**

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre du PCAET, la Communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges a engagé une démarche de transition énergétique avec notamment la rédaction d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) sur son patrimoine bâti, démarche accompagnée par l'ADEME en partenariat avec la Banque des Territoires et la Région Occitanie, mais aussi différentes actions : la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires à forts enjeux, le renouvellement de sa flotte de véhicules par l'acquisition de véhicules électriques et hybrides.

Madame la Présidente indique qu'afin de conforter cette démarche, il est nécessaire de travailler à l'efficacité et la sobriété énergétique du parc de luminaires, notamment sur les zones d'activités intercommunales.

Madame la Présidente présente l'accompagnement de l'État à la rénovation des parcs de luminaires d'éclairages publics, mesure de l'axe 1 du « Fonds vert », « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires », « Fonds », dont les objectifs sont de permettre d'une part des économies importantes d'énergie et d'autre part une réduction des nuisances lumineuses sur l'environnement et sur la santé humaine.

Madame la Présidente présente le projet de rénovation du parc d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes :

- Phase test : Rénovation de l'éclairage public de la ZAC des Landes, ce projet vise :
 - Le remplacement de 144 luminaires anciens ;
 - Une baisse importante de la puissance installée de 68 % ;
 - Une baisse de la consommation électrique de 77 % ;
 - La mise en œuvre d'une stratégie d'extinction ou de diminution en cœur de nuit.
- Phase conditionnelle : cette phase, sous condition de l'accompagnement financier de l'État, consistera en la modernisation de l'ensemble des éclairages publics des zones d'activités intercommunales dont les études d'éclairage auront démontré l'efficacité de la rénovation.

Madame la Présidente rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne depuis 2005 a mis en conformité ses statuts aux règles d'urbanisme afin d'exclure de ses compétences les interventions à l'intérieur des Zones d'activités économiques et des lotissements communaux.

Madame la Présidente propose de solliciter l'accompagnement de l'État à la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public, mesure de l'axe 1 du « Fonds vert », selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES	€HT	%	RECETTES	€	%
Étude d'éclairage	- €		État - Fonds vert : Axe 1 Éclairage public	58 055,22 €	80%
DEVIS rénovation EP	72 569,03 €	100%	Autofinancement	14 513,81 €	20%
TOTAL GÉNÉRAL	72 569,03 €	100%	TOTAL GÉNÉRAL	72 569,03 €	100%

Face à cette opportunité de rénovation, après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter, pour cette première phase, une subvention « Fonds vert » à la rénovation du parc de luminaires de la ZAC des Landes ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à lancer les études techniques pour l'étude d'éclairage et de rénovation des éclairages publics des autres zones d'activités communautaires ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ADOPTÉ

7- Délibération n° 2023-189

**ACQUISITION RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT
EN COPROPRIÉTÉ SIS 72 RUE DE LA RÉPUBLIQUE À SAINT-GAUDENS
RELOCALISATION DU CENTRE SOCIAL AZIMUT – DEMANDES DE SUBVENTIONS**
Annule et remplace la délibération 2023-27 du bureau du 16 mars 2023.

Madame la Présidente rappelle que le centre Social AZIMUT, situé ce jour Place de la libération, quartier Pégot à Saint-Gaudens, est trop étroit, d'une part pour les activités qui y sont proposées mais également pour les salariés, dont les bureaux sont situés à l'étage en « open-space » et ne correspondent pas aux normes de sécurité et au besoin de confidentialité des dossiers traités.

Une opération d'agrandissement a été étudiée à l'aide du CAUE 31. Elle n'a pu aboutir au regard du coût, mais aussi de l'ensemble des contraintes du site initial.

Par délibération n° 2022-154 du 07 juillet 2022, le conseil communautaire a décidé d'acquérir le rez-de-chaussée du bâtiment sis 72 rue de la république (« ex-CCI Antenne de Saint-Gaudens ») d'une superficie d'environ 390 m² afin d'y implanter le centre social AZIMUT. Ce bâtiment est également composé de 2 niveaux supplémentaires (16 logements gérés par l'OPH 31).

Le rez-de-chaussée répond au besoin de la communauté pour agrandir et relocaliser le centre social AZIMUT.

La localisation du bâtiment en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) est idéale pour cet équipement d'animation sociale et de mixité. Structure de proximité, le centre anime le débat démocratique, accompagne des mobilisations et des projets d'habitants, construit de meilleures conditions de vie. Il propose des activités sociales, éducatives, culturelles, sportives et familiales. Il favorise l'intégration, notamment des nouvelles populations arrivantes. Le tout est construit et porté par les usagers habitants du territoire pour faire valoir les principes républicains, laïques et démocratiques.

L'opération consiste en l'acquisition du bâtiment et sa réhabilitation avec un espace d'accueil convivial, des salles d'activités et des bureaux individuels permettant des accueils adaptés et confidentiels.

Madame la Présidente rappelle la délibération 2023-27 du 16 mars 2023 de demande de subventions relatives au projet d'acquisition et réhabilitation du bâtiment. Madame la Présidente indique que des précisions ayant été portées au plan de dépenses et aux cofinancements possibles, il convient de préciser le plan de financement prévisionnel pour les demandes de subventions.

Sur estimations des services de la Communauté de communes, les travaux et équipements nécessaires sont les suivants :

- **La mise en accessibilité du bâtiment** : aménagement des extérieurs (visuels, guidages au sol), de l'accueil et sa banque, d'un WC accessible, des portes sous contraintes d'accessibilité ;
- **La rénovation thermique et énergétique du bâtiment** : le remplacement du système de chauffage, d'aération et le remplacement du chauffe-eau, l'isolation des planchers, des sous-plafonds et des murs d'enceinte et des éclairages ; Conformément au scénario établi par le bureau d'étude Webat Energy qui a terme permettra d'importantes économies d'énergie ;
- **Des travaux de rénovation et de construction** : l'aménagement de la cuisine existante, le remplacement des éléments des sanitaires, la rénovation des menuiseries intérieures, sols et cloisons, l'amélioration des circulations intérieures, l'aménagement sommaire des extérieurs ;
- **Des travaux de mises aux normes et équipements de sécurité** : installation d'un Système de Sécurité Incendie (SSI) et isolation coupe-feu (ERP 5° catégorie), la mise en conformité des réseaux électriques, informatiques et d'un système d'alarme ;
- **Les équipements informatiques, les mobiliers et matériels pédagogiques** nécessaires à la mise en œuvre des actions, de la gestion et de l'animation du centre.

Madame la Présidente propose de solliciter les partenaires, le plan de financement prévisionnel de l'opération proposé est le suivant :

DÉPENSES	€HT	%	RECETTES	€	%
Acquisition immobilière	190 000,00 €	33,21%	CAF31 - Animation vie sociale	255 000,00 €	44,57%
MOE, études et frais	51 610,00 €	9,02%	État - Fonds vert	82 680,00 €	14,45%
TRAVAUX	295 490,00 €	51,65%	CD31 - Contrat de territoire 2023	120 000,00 €	20,98%
Travaux de mise en accessibilité	29 530,00 €	5,16%			
Travaux de rénovation énergétique	69 477,00 €	12,14%			
Travaux de construction	69 983,00 €	12,23%			
Travaux de rénovation	120 500,00 €	21,06%			
Travaux et aménagements extérieurs	5 000,00 €	0,87%			
Aménagements paysagers	1 000,00 €	0,17%			
ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS	35 000,00 €	6,12%			
Équipements informatiques	15 000,00 €	2,62%			
Équipements mobiliers	10 000,00 €	1,75%			
Matériels pédagogiques	10 000,00 €	1,75%	CC Cœur & Coteaux Comminges	114 420,00 €	20,00%
TOTAL	572 100,00 €	100,00%		572 100,00 €	100,00%

Madame la Présidente propose de solliciter le prêt à taux zéro proposé par la Caisse d'allocation familiale dans le cadre du dispositif de soutien à la rénovation et extension des locaux et équipements pour les centres sociaux et espaces de vie sociale.

Madame la Présidente indique que le projet sera proposé pour inscription à la programmation de l'Opération de revitalisation de territoire (ORT de Saint-Gaudens) et sera intégré à la démarche de planification-programmation immobilière entreprise avec l'accompagnement de l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Schéma directeur immobilier et énergétique du patrimoine bâti de la Communauté de communes (SDIE).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté,
- **D'AUTORISER** la Présidente à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires : l'État, la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Garonne, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ADOPTÉ

C VOUGNY demande où en est ce dossier.

LA PRÉSIDENTE lui répond que la Communauté de Communes est propriétaire depuis fin 2022. Les travaux devraient débuter début d'année avec un bureau d'études technique. Il s'agit de travaux de rénovation intérieure pour lesquels un permis de construire ou déclaration de travaux ne sont pas nécessaires.

8- Délibération n° 2023-190

AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE L'ABATTOIR DE SAINT-GAUDENS - PROGRAMMATION 2023
Annule et remplace la délibération n°2023-29 en date du 16 mars 2023

L'abattoir de Saint-Gaudens est un outil structurant dans sa filière et doit adapter son outil de travail pour faire face à une demande croissante de prestations (près de 10 000 TEC) ainsi que d'exigences sociétales fortes en matière de bien-être animal et de qualité.

Le présent projet d'investissement poursuit les objectifs suivants : amélioration du bien-être animal, amélioration des conditions de travail et d'hygiène, prévention des accidents de travail, amélioration de la biosécurité, diminution de l'impact environnemental de l'établissement, augmentation des capacités de production, de la productivité et de la compétitivité.

Madame la Présidente présente les travaux et la modernisation des équipements rendus indispensables pour mettre en conformité et améliorer l'exploitation de l'abattoir de Saint-Gaudens, il s'agit notamment de :

- La démolition et doublement de la bouverie, avec en conséquence déplacement des quais de réception, reprise des voiries, cheminements piétonniers, clôtures et portails, de la rénovation de la bouverie parc porcins ;
- La démolition, déplacement et reconstruction du local de maintenance ;
- La construction de deux bureaux et deux sanitaires pour les services DDPP & le bouvier dans la bouverie ;
- La construction sur deux niveaux des bureaux administratifs et DDPP, avec aménagement des locaux existants pour modernisation des locaux des personnels : salle de pause, réfectoire, sanitaires et la mise aux normes des SAS d'hygiène et de la salle des équipements de protections individuelles ;
- La rénovation et la construction d'une extension du local cuirs pour stockage et expédition ;
- L'amélioration des techniques d'abattage : aménagement des chambres froides et quai des expéditions porcs, le renouvellement et complément d'équipements : rail et palan d'acheminement, équipements de stabulation ;
- Le déplacement de la fumière et de l'aire de lavage ;
- Le remplacement du réseau d'assainissement et du système de traitement pour respect des exigences et normes s'appliquant aux rejets ;
- L'aménagement de locaux provisoires pour maintenir l'activité durant les travaux.

Madame la Présidente rappelle que :

- le projet bénéficie d'une subvention FranceAgriMer, Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, dans le cadre du volet agricole du plan de relance pour la modernisation des abattoirs, la convention attribue par ailleurs une aide à la formation des salariés ;
- l'Etat a attribué une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), programmation 2023, de 218 139 € sur 1 514 000 €HT de travaux complémentaires, arrêté du 17 avril 2023.

Madame la Présidente propose de solliciter le soutien des partenaires suivants :

- la Région Occitanie pour son soutien à la chaîne agro-alimentaire, à la transformation et commercialisation des produits agricoles ;
- le Département de la Haute-Garonne au titre de ses participations aux projets d'équipements structurants de la filière en inscrivant ce projet comme prioritaire au Contrat de projets territoriaux ;
- tout autre partenaire participant à la modernisation des équipements et des locaux pour l'augmentation de la productivité et des capacités de production, la diminution de l'impact environnemental, le bien-être animal, la diminution des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail ;

En conséquence le plan de financement prévisionnel est le suivant :

POSTE DE DEPENSES	€HT	%	FINANCEMENTS	€	%
Lot 1 - VRD	590 341,70 €	8,26%	État - FranceAgriMer - Bâtiments	403 113,60 €	5,64%
Lot 2 - Désamiantage	50 670,00 €	0,71%	État - FranceAgriMer - Équipements	140 328,00 €	1,96%
Lot 3 - Gros œuvre, démolition	873 997,30 €	12,23%	État - FranceAgriMer - Matériels & process	198 800,00 €	2,78%
Lot 4 - Charpente métallique	399 698,19 €	5,60%	TOTAL France AGRIMER	742 241,60 €	10,39%
Lot 5 - Couverture, bardage, étanchéité	410 000,00 €	5,74%	État - DETR 2023	218 139,00 €	3,05%
Lot 6 - Isolation	558 009,09 €	7,81%	Région Occitanie	837 171,89 €	11,72%
Lot 7- Serrurerie, menuiserie, aluminium	99 805,23 €	1,40%	Département de la Haute-Garonne	900 000,00 €	12,60%
Lot 8 - Carrelage, revêtement	55 236,40 €	0,77%	Agence de l'eau	159 838,59 €	2,24%
Lot 9 - Sol résine	105 873,00 €	1,48%			
Lot 10 a - Cloison, plafond	63 398,53 €	0,89%			
Lot 10 b - Peinture	11 711,00 €	0,16%			
Lot 11 - Électricité	245 117,57 €	3,43%			
Lot 12 - Équipements frigorifiques	103 474,00 €	1,45%			
Lot 13 - Tuyauteries, fluides, CVC, Plomberie	528 784,83 €	7,40%			
Lot 14 - Process abattoir	739 198,80 €	10,35%			
Lot 15 - Serrureries stabulation	1 285 800,00 €	18,00%			
Lot 16 - Matériel hygiène syphons	43 142,05 €	0,60%			
Lot 17 - Prétraitement	532 795,31 €	7,46%			
Lot 18 - Palletier bois	50 000,00 €	0,70%			
TOTAL TRAVAUX	6 747 053,00 €	94,45%			
MOE (8,9%)	330 305,70 €	4,62%			
AMO ICPE	19 764,00 €	0,28%			
DIAG amiante, plomb avec 36 prélèvements	2 335,00 €	0,03%			
Étude de sols	14 666,00 €	0,21%			
Géomètre	1 600,00 €	0,02%			
Contrôle électrique	11 750,00 €	0,16%			
SPS et CT	16 004,00 €	0,22%			
TOTAL ÉTUDES ET MOE	396 424,70 €	5,55%	CC Cœur Coteaux Comminges	4 286 086,62 €	60,00%
TOTAL PROJET	7 143 477,70 €	100,00%	TOTAL PROJET	7 143 477,70 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **DE VALIDER** le projet et le plan de financement prévisionnel tels que présentés,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès des partenaires,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ADOPTÉ

LA PRÉSIDENTE informe que les lots ont été déclarés infructueux au mois d'août. Le marché a été relancé. La date limite de dépôt des offres était fixée au 27/09. L'analyse technique des offres est en cours. Le Conseil Départemental a donné son accord pour une aide jusqu'à 900 000 €. Avec la Région, engagement verbal, plafonné jusqu'à 500 000 € probablement. Lors du rendez-vous avec le Préfet, le principal sujet évoqué a été celui des abattoirs. Il est à l'écoute mais ferme. Nous devons fournir un rétroplanning.

Les abattoirs de Boulogne sur Gesse ont aussi été évoqués car la situation est plus préoccupante que pour Saint-Gaudens. La CAO a été décalée au vendredi 6/10 pour le choix de la maîtrise d'œuvre de Boulogne sur Gesse. Pour Saint-Gaudens, on constate une augmentation du montant des travaux (le double) à cause de l'inflation et un mauvais chiffrage du maître d'œuvre au départ. Difficultés pour répondre aux lots car il y a des contraintes : maintien de l'activité pendant les travaux, DDPP, etc.

JF CAZAUX demande s'il est vrai que les volumes commencent à chuter ?

LA PRÉSIDENTE lui répond que c'est bien vrai, le Préfet est au courant. Même si le tonnage baisse à Saint-Gaudens, l'abattoir de Saint-Gaudens ne pourra pas absorber le tonnage de Boulogne sur Gesse. L'objectif est qu'il n'y ait qu'un seul abattoir par département. S'il y avait deux gestionnaires différents, l'abattoir de Boulogne fermerait. La baisse de tonnage est nationale.

J ADOUE précise que la baisse du tonnage bovins est due aux producteurs qui partent en retraite. Il déplore un manque d'appui engraissement localement. Il dit qu'en France, nous sommes autonomes en bovins et ovins. Plusieurs abattoirs sont en danger.

C VOUGNY demande si la Communauté de Communes qui est propriétaire porte les investissements.

LA PRÉSIDENTE précise que la SCIC paye une redevance qui doit compenser les annuités d'emprunt. Les travaux pour l'abattoir de Boulogne sur Gesse s'élèvent à environ 6 000 000 €. L'étude de l'AMO préconise une nouvelle ligne d'abattage. La halle actuelle serait transformée en locaux sociaux.

C VOUGNY demande des précisions sur les emprunts.

LA PRÉSIDENTE dit être en attente des CR techniques. Le budget affermage abattoir porte les emprunts. L'AFL ainsi que d'autres banques sont consultées.

C VOUGNY rappelle que la visite des abattoirs était intéressante et déplore le fait qu'il y avait peu de participants.

9- Délibération n° 2023-191

SAUVEGARDE ET RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE LASSUS - SITE COMMUNAUTAIRE DE MONTRÉJEU DEMANDE DE SUBVENTIONS

Annule et remplace la délibération n° 2023-04 du 16 février 2023

Madame la Présidente rappelle que les façades, toitures, escalier d'honneur, galeries de distribution du bâtiment principal, ainsi que certains espaces de l'Hôtel de Lassus sont inscrits au titre des monuments historiques.

Rappel que, lors de la réalisation de travaux sur l'édifice, des défauts importants de structure ont été relevés, et qu'à la demande des services de la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Communauté de communes a confié la réalisation d'un diagnostic sur l'état de la charpente et toiture inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Le diagnostic propose le remplacement de la charpente et couverture de l'aile Sud et la réparation des charpentes et la reprise des couvertures du corps central, y compris clocheton, et, de l'aile Nord.

À la suite de ce diagnostic, une équipe de Maîtrise d'œuvre, le groupement des bureaux d'études Simon PETOT-BOTTIN, Architecte du Patrimoine, Laurent TAILLANDIER, économiste de la construction, TECHNISPHERE, bureau d'ingénierie, a été retenue pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux préconisés par le diagnostic.

Madame la Présidente présente la décomposition de l'opération envisagée en trois tranches :

- Tranche 1 : aile Sud ;
- Tranche 2 : corps central et son clocheton ;
- Tranche 3 : aile nord.

Madame la Présidente indique que le plan de financement adopté par le bureau communautaire en séance du 16 février 2023 doit être révisé pour tenir compte des estimations des entreprises de travaux.

Madame la Présidente rappelle que la tranche ferme du projet bénéficie :

- D'une subvention de la Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie (DRAC) à hauteur de 154 282,87 € par arrêté préfectoral en date du 05 juillet 2023, et,
- D'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2023) de 120 771,00 €, par arrêté préfectoral en date du 22 août 2023.

La Communauté de communes souhaite associer les différents partenaires financiers à ce projet de rénovation nécessaire à la pérennité et à l'exploitation du site, et, plus particulièrement sur la tranche 1 pour programmation en 2023 :

- La Région Occitanie au titre des équipements structurants bourg-centre Occitanie et de son soutien à la restauration du patrimoine culturel ;
- Le Département de la Haute-Garonne, le projet ayant reçu un avis favorable sur la programmation 2023 du Contrat de projets territoriaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	€HT	%	RECETTES PRÉVISIONNELLES	€	%
TRANCHE 1 ferme - 2023 : AILE SUD					
Étude préalable de diagnostic (Arch. Patri.)	16 275,00 €	0,59%	État - DETR	120 771,00 €	4,40%
Loc. nacelle, inspection toiture	1 200,00 €	0,04%	État - DRAC - Travaux	154 282,87 €	5,62%
AUTRES DIAG (Amiante, Plomb),	1 875,00 €	0,07%	RegOCC - Patrimoine	105 000,00 €	3,82%
Contrôle technique	8 550,00 €	0,31%	CD31 - Contrat projets territoriaux	350 882,48 €	12,78%
SPS	6 675,00 €	0,24%			
MOE Archi. Patrimoine, Eco. Construction	156 060,55 €	5,68%			
SOUS-TOTAL MOE ET ÉTUDES	190 635,55 €	6,94%			
Travaux :					
Lot 1 - CURAGE	75 871,52 €	2,76%			
Lot 2 - CHARPENTE	214 049,85 €	7,79%			
Lot 3 - COUVERTURE	551 346,51 €	20,08%			
Lot 4 - MÉTALLERIE	152 664,32 €	5,56%			
Lot 5 - ÉLECTRICITÉ	7 673,42 €	0,28%			
SOUS-TOTAL TRAVAUX	1 001 605,62 €	36,47%			
SOUS-TOTAL TR. 1 ferme - 2023 :	1 192 241,17 €	43,41%		730 936,35 €	26,61%
TRANCHE optionnelle 1 - 2024 : CORPS CENTRAL & BELVÉDÈRE					
Lot 1 - CURAGE			État - DETR	160 299,30 €	5,84%
Lot 2 - CHARPENTE	150 873,11 €	5,49%	État - DRAC - Travaux	131 970,62 €	4,81%
			RegOCC - Patrimoine	105 000,00 €	3,82%
Lot 3 - COUVERTURE	527 882,49 €	19,22%	CD31 - Contrat projets territoriaux	278 521,21 €	10,14%
Lot 4 - MÉTALLERIE	108 688,65 €	3,96%			
Lot 5 - ÉLECTRICITÉ	7 603,74 €	0,28%			
SOUS-TOTAL Tr. Optionnelle 1 - 2024 :	795 047,99 €	28,95%		675 791,13 €	24,61%
TRANCHE optionnelle 2 - 2025 : AILE NORD					
Lot 1 - CURAGE			État - DETR	222 024,55 €	8,08%
Lot 2 - CHARPENTE	209 847,28 €	7,64%	État - DRAC - Travaux	97 259,21 €	3,54%
Lot 3 - COUVERTURE	389 036,85 €	14,17%	RegOCC - Patrimoine	105 000,00 €	3,82%
Lot 4 - MÉTALLERIE	155 770,80 €	5,67%	CD31 - Contrat projets territoriaux	265 920,12 €	9,68%
Lot 5 - ÉLECTRICITÉ	4 422,84 €	0,16%			
SOUS-TOTAL Tr. Optionnelle 2 - 2024 :	759 077,77 €	27,64%		690 203,89 €	25,13%
			CC Cœur & Coteaux Comminges	649 435,56 €	23,65%
TOTAL OPÉRATION	2 746 366,93 €	100,00%		2 746 366,93 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **DE VALIDER** le projet et le plan de financement tels que présentés,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès des partenaires,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ADOPTÉ

LA PRÉSIDENTE informe de l'étalement des travaux : aile sud en priorité début novembre. Étalement jusqu'en 2026 probablement. Il conviendra de redélibérer tous les ans pour les demandes de subventions. Les entreprises sont spécialisées car il s'agit d'un bâtiment classé. Problème pour avoir des devis d'entreprises locales.

10- Délibération n° 2023-192

ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE LA MUTUALISATION DE LA FONCTION ARCHIVES, PRÉPROGRAMME PORTANT SUR LA RÉALISATION D'UN BÂTIMENT D'ARCHIVES, DÉFINITION DES SOLUTIONS TECHNIQUES A L'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame la Présidente présente le projet d'étude concernant les Archives. Celui-ci se décompose comme suit :

Tranche Ferme : Étude de faisabilité de la mutualisation de la fonction archives

Tranche Optionnelle 1 : Préprogramme portant sur la réalisation d'un bâtiment d'archives

Tranche Optionnelle 2 : Définition des solutions techniques à l'Archivage Électronique

Cette étude constituera un véritable audit pour la Communauté de communes et les 104 communes de son territoire.

L'étude de la tranche ferme mettra en évidence la faisabilité de la mutualisation de la fonction archives pouvoir proposer aux communes une mutualisation, adaptée à un contexte local. Cette mutualisation, sujet de l'étude, embrasse donc des réalités variées, telles les prestations de services, le partage de biens, le mandat de maîtrise d'ouvrage ou encore le groupement de commande.

L'idée première de la tranche optionnelle 1 est d'établir un préprogramme afin de répondre au besoin de rassembler toutes les archives de la Communauté de communes en un seul et même lieu afin de faciliter la collecte, le classement, la conservation et la communication des archives, rendus difficile et peu efficace par la multiplication des lieux de conservation et leur éloignement géographique.

De plus lors de l'étude de faisabilité de mutualisation de la fonction archives, les communes peuvent faire remonter le besoin d'hébergement de leurs archives.

L'objectif de la tranche optionnelle 2 est de déterminer les solutions les plus adaptées à la gestion des archives numériques à l'âge courant, intermédiaire et définitif et caractériser les adaptations nécessaires des procédures, compétences, moyens techniques et logiciels.

Du fait de l'importance des moyens techniques, humains et financiers nécessaires pour l'acquisition et le fonctionnement d'un Système d'Archivage Électronique (SAE), la mutualisation apparaît bien comme une nécessité pour la Communauté de communes et les communes.

Les tranches optionnelles peuvent être affermies ou reportés après le Comité de Pilotage de restitution de la tranche ferme.

Les scénarios pour chaque tranche présentée au Comité de Pilotage seront accompagnés d'une étude économique, technique et organisationnelle.

Le coût de cette étude est estimé à :

Tranche ferme : 21 540.00 € TTC / 17 950.00 € HT

Tranche Optionnelle 1 : 19 236.00 € TTC / 16 030.00 € HT

Tranche Optionnelle 2 : 17 310.00 € TTC / 14 425.00 € HT

La Communauté de communes souhaite solliciter pour le financement de ce projet le Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie dans le cadre de leurs dispositifs d'aides au "Patrimoine écrit, les archives, actions culturelles inter-pôles".

Dans un premier temps, la demande de financement concerne la tranche ferme.

Le plan de financement prévisionnel de la tranche ferme est le suivant :

DÉPENSES	€ TTC	%	RECETTES	€	%
Étude de faisabilité de la mutualisation de la fonction archives	21 540 €	100,0%	DRAC Occitanie	10 000 €	46.42 %
			CC Cœur & Coteaux Cges	11 540 €	53.58 %
TOTAL	21 540 €	100,0%	TOTAL	21 540 €	100,0%

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DÉCIDE :

- **DE VALIDER** le projet et le plan de financement tels que présentés,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès des partenaires,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ADOPTÉ

L WELTER demande à quelle échéance doit se faire cette mutualisation ? Actuellement, il a un problème de stockage sur sa commune. Il est donc potentiellement intéressé.

LA PRÉSIDENTE dit qu'il n'y aura pas de bâtiment avant 2026. Il faut attendre le retour des questionnaires pour savoir si les communes sont intéressées ou pas afin d'avoir une idée du dimensionnement du projet, sachant que la Communauté de Communes est également intéressée. Il n'y a pas de bâtiments vides actuellement sur la communauté mais peut-être dans les communes. Il faut donc attendre le retour des questionnaires. Il sera compliqué de faire participer les communes à l'investissement mais il faut prévoir une clé de répartition avec les communes pour le fonctionnement. Il ne sera pas pris en compte le nombre d'habitants car certaines communes ont une école et d'autres non. Il peut y avoir des communes intéressées par l'archiviste mais pas par le bâtiment par exemple. Afin d'éviter des visites sur place, il est proposé aux maires d'autoriser la restitution du compte-rendu d'inspection des archives départementales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

**Le secrétaire de séance,
Alain FRECHOU**

**La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC**